FO LCL
L'indépendance qui nous rassemble
INFO NEWS
15 février 2018

Intéressement et participation 2018

806 M€

C'est le résultat d'exploitation **sous-jacent** de LCL Banque de proximité 2017
Il est supérieur au seuil de **530 M€** pour déclencher le versement d'un intéressement
Il est également supérieur au seuil de **720 M€** pour déclencher l'abondement exceptionnel

78,2 M€

C'est le montant qui sera distribué en intéressement et participation, en hausse de **9,2%**
(9,7% du résultat sous-jacent)

Un supplément d'intéressement en +

Pourtant, le compte n'y est pas. Pourquoi ? Car la direction ne respecte pas l'accord et surtout la fameuse *« précision »* que, rappelez-vous, nous avons eu tant de mal à obtenir : **prise en compte du résultat sous-jacent (retraité des éléments exceptionnels) en lieu et place du résultat réel**.. C'est cette *« précision »* qui, neutralisant 341 m€ d'éléments spécifiques, nous a permis de percevoir un intéressement l'an dernier.

Pour 2017, le résultat sous-jacent annoncé est inférieur de 45 M€ au résultat réel. Cependant, heureusement que ***FO LCL*** veille !

Au dernier trimestre 2016, une provision « épargne logement » est venue réduire le résultat sous-jacent de 17 m€. Par contre, en 2017, la direction n'a pas jugé bon de majorer le résultat sous-jacent des 65 M€ de reprise de provision « épargne logement ».

Le jour de la publication des résultats du 1er semestre 2017, ***FO LCL*** a immédiatement contesté ce traitement de l'épargne logement différent d'une année sur l'autre. Car cette modification comptable a pour effet de minorer le résultat sous-jacent et donc notre intéressement **(voir échange de courriels au verso)**.

FO LCL a été écoutée puisque le manque à gagner constaté est compensé par un supplément d'intéressement (65 M€ x 9,7% = 6,3 M€). Tous les salariés vont donc se partager plus de 6 millions supplémentaires.

Certes, ce n'est que notre dû vis-à-vis de l'accord que nous avons signé. Mais si ***FO LCL*** n'avait pas été là pour veiller à son respect, vous pouvez aisément imaginer ce qui se serait passé … ou plutôt pas passé.

Grâce à la ténacité de ***FO LCL***, CFDT et CGT lors de la négociation mouvementée de 2016 sur l'accord d'intéressement, **vous voyez que la *« précision »* obtenue permet aux salariés de percevoir plus.**

Morale de l'histoire : comme emprunter de l'argent engage l'emprunteur à le rembourser, signer un accord engage les parties à le respecter !

L'ESSENTIEL

À RETENIR

En résumé, en mai prochain, nous percevrons :

- un intéressement en hausse de 9,2%
- un supplément d'intéressement d'un montant global de plus de 6 millions grâce à ***FO LCL***
- un abondement classique de 305 € pour 610 € épargnés en PEE (si non déjà perçu)
- un abondement supplémentaire de 150 € pour 50 € de RVC épargnés en PEE

Pour mieux comprendre l'intéressement et la participation, RDV sur notre site fo-lcl.fr : une vidéo vous y explique tout !

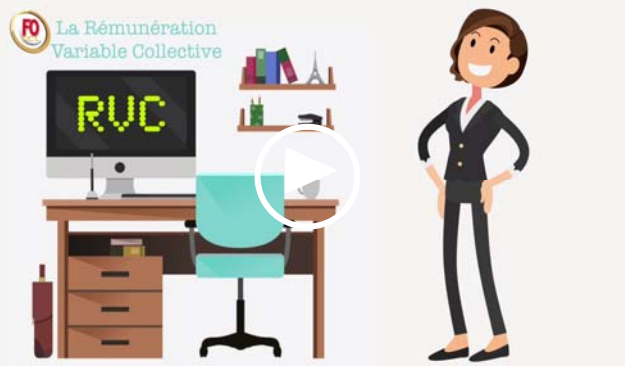

De : CHAUMIER Renaud (LCL)
Envoyé : lundi 18 septembre 2017 16:56
À : KERNIVINEN Philippe (LCL)

Objet : RE: Résultats sous-jacents

Bonjour Monsieur KERNIVINEN,

La communication financière de Crédit Agricole SA au titre des résultats du 2ème trimestre 2017 a en effet privilégié le retraitement de la reprise de provisions Epargne-Logement de 55 M€ en élément exceptionnel ne rentrant pas dans le résultat sous-jacent de LCL Banque de Proximité.

Il est cependant trop tôt, à ce stade, pour juger de l'impact éventuel de cette décision sur la Rémunération Variable Collective à verser au titre de l'exercice 2017, l'année civile n'étant pas terminée.
Une modification de la provision Epargne Logement sur les prochains semestres n'est pas exclue, en fonction de l'évolution des taux.

La Direction Générale suit bien entendu ces évolutions avec toute l'attention qu'elles requièrent.

Bien cordialement.

Renaud CHAUMIER

De : KERNIVINEN Philippe (LCL)
Envoyé : jeudi 3 août 2017 14:22
À : CHAUMIER Renaud (LCL)

Objet : Résultats sous-jacents

Bonjour Monsieur Chaumier,

Je viens de lire attentivement les résultats du 2ond trimestre et du 1er semestre 2017.
Pouvez-vous m'expliquer pourquoi dans le résultat sous-jacent (servant de base de calcul à la RVC) du second trimestre 2017, la reprise de provision EL de 55,3 M€ est soustraite alors que, sauf erreur, dans celui du 4ème trimestre 2016, la provision EL de 17 M€ n'a pas été ajoutée (863 M€ au lieu de 880 M€) ?

Merci de vos éclaircissements qui ont leur importance sur le calcul de la RVC.

Bien cordialement

Philippe Kernivinen
Délégué National FO LCL
39 avenue de Paris
BC 500-04
94800 Villejuif
Tél. : 01 42 95 12 05/06
Fax : 01 42 95 10 75
www.fo-lcl.fr